Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20250523-2025_22C-DE
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Délibération du 23 mai 2025

délibération ***N° 2025-22 C***

objet ***Approbation du compte de gestion 2024 de Savoie Déchets***

- Date de convocation : le vendredi 16 mai 2025
- Date de publication : le lundi 2 juin 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 21, Nombre de votants : 22

POUVOIR DE VOTE
Alain ZOCCOLO donne pouvoir à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 13
GRILLAUD Laurent
BRUN Pierre
SARTORI Walter
BLANQUET Denis
JOLY Max
RUFFIER-LANCHE René
BARBIER Marie-Claire
BRUNIER Thierry
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
DANIS Georges
PERRIER Jean-Claude
SPIGARELLI Lucien
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 6
LEOUTRE Jean-Marc
GIRAUD Murielle
GUIGUE Thibaut
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 20
BENEVISE Marie
BOIX NEVEUX Arthur
FABRE Maryse
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
CECILLE Joël
SIMON Christian
ROUGEAUX Jean-Pierre
FRAISSARD Jean-Claude
VARESANO José
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 1
Christian VIBERT

Délibération du 23 mai 2025

délibération ***N° 2025-22 C***

objet ***Approbation du compte de gestion 2024 de Savoie Déchets***

Monsieur Christian RAUCAZ, vice-président en charge des finances, expose les modalités d'approbation du compte de gestion 2024 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable de Chambéry accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Chambéry a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir été amené à constater la concordance des montants figurant au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant la régularité du compte de gestion 2024 :
1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Article unique : se prononce sur le fait que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2024 par le Service de Gestion Comptable de Chambéry, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Laurence BOIRON
Secrétaire de séance

Marie BENEVISE
Présidente

SAVOIE DECHETS
336 rue de Chantabord
CS 22425
73024 CHAMBERY Cedex

SavoieDéchets